

I- Résumé analytique sur l'Etat de Conservation et la gestion de la vallée de la Qadisha.

Encourage l'État partie à élaborer et mettre en oeuvre le plan d'action pour la gestion et la conservation du bien, en collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth et le Centre du patrimoine mondial, et à l'intégrer dans un programme de conservation aux priorités définies

Après révision de son statut, le "Comité de gestion de la vallée de Qadisha" est légalement l'organisme de gestion de la Vallée Sainte. Il est toujours présidé par le patriarcat maronite et composé des représentants des deux ordres religieux maronites libanais et Mariamite, et des deux présidents des fédérations des municipalités de Bcharré et de Zgharta.

Prie instamment l'État partie de rendre opérationnelle la structure de gestion et d'actualiser le plan de gestion et, une fois le plan d'action en matière de conservation approuvé, de répondre aux besoins de conservation urgents du bien, notamment en ce qui concerne les chapelles, les édifices en ruines, les terrasses et le canal couvert ;

Le plan d'action préparé en étroite collaboration entre la Direction Générale des Antiquités et le bureau régional de l'Unesco a été validé le 15 décembre 2015 lors d'une réunion générale tenue au Patriarcat Maronite entre les différentes parties concernées. Le Comité de gestion de la vallée de Qadisha a nommé un architecte spécialisé en restauration des monuments historiques pour la direction de l'unité exécutive.

Note également qu'une étude socio-économique visant à améliorer les conditions de vie des communautés dans et autour du bien a été entreprise ;

Dans le cadre du plan d'action, des projets de développement socio-économique ont été proposés par les municipalités de la région. Ces projets seront traités par ordre de priorité et de disponibilité de financement nécessaire.

Prie aussi instamment l'État partie de prendre en considération les autres recommandations de la mission de 2012, y compris les moyens d'améliorer le développement socio-économique de la vallée dans le cadre d'un plan de gestion durable et grâce à l'organisation d'un atelier avec le soutien du Centre du patrimoine mondial

La collaboration entre la Direction Générale des Antiquités et le « Comité de gestion de la Vallée de Qadisha » a mené à une meilleure gestion des actions dérogatoires au sein du bien classé, et par conséquent à une application rigoureuse de la loi.

Une mission d'identification des propriétés foncières dans le village de Qannoubine est en cours de réalisation, et ceci en étroite collaboration avec le bureau régional de l'Unesco.

Quant au projet de la chaussée au sein de la Vallée Sainte, il a été soumis au "Conseil de développement et de reconstruction" afin d'assurer les fonds nécessaires pour son exécution. La canalisation d'eau qui était endommagée et en partie détruite a été restaurée par un financement du Ministère des Ressources hydrauliques et électriques. Le revêtement final n'a pas été exécuté, il sera intégré au projet de la chaussée afin d'avoir un aspect final uni.

Note qu'un projet destiné à améliorer l'espace paysager autour de l'église Saint-Georges sera élaboré et demande à l'État partie de donner des précisions à ce sujet

Enfin et suivant les recommandations du centre du Patrimoine Mondial, un projet d'aménagement d'un jardin public a été exécuté autour de l'église Saint Georges à Bcharré.